

**Société Accès Pro-Visas 26, Rue de Wattignies - 75012 PARIS –**  
Siret 500 531 876 000 18 – APE 8219 Z – Téléphone : 01 43 40 11 34 - Fax : 01 43 40 10 87  
Site: [www.accespro-visas.fr](http://www.accespro-visas.fr) / e-mail: [contact@accespro-visas.fr](mailto:contact@accespro-visas.fr)  
BANQUE POPULAIRE Rives de Paris  
code banque : 10207 / guichet : 00013 / N°compte : 202 183 439 19 clé 06

Société ou domicile privé : \_\_\_\_\_  
 Nom et prénom (contact) : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
 Adresse de facturation (sans boîte postale ni cedex): **Il est important d'indiquer le code porte**  
 \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse de livraison (si différente) : \_\_\_\_\_  
 Villes de destination : \_\_\_\_\_ Nombre d'entrée(s) par personne : \_\_\_\_\_  
 Date d'entrée : \_\_\_\_\_ Date de sortie : \_\_\_\_\_  
 Délai d'obtention :  Normal  Rapide  48 heures  24 heures  Urgent sur place  
 Motif du séjour :  Tourisme  Affaires  Autres (préciser) : \_\_\_\_\_  
 En cas de demande pour plusieurs pays, préciser les dates d'entrée / sortie et nombre d'entrée (s) ci-dessous.

Noms et prénoms	Pays de destination	Options payantes	Frais consulaires	Choix de prestations	Option de renvoi
1-					
2-					
3-					
4-					
5-					
6-					
7-					
8-					

**Observations :** \_\_\_\_\_

TOTAL à régler : \_\_\_\_\_

Recommandé + A.R2 (1 à 5 passeports)	<input type="checkbox"/>	9 €
Recommandé + A.R2 (6 à 10 passeports)	<input type="checkbox"/>	15 €
Chronopost <u>ou</u> France Express (France national) De 1 à 9 passeports	<input type="checkbox"/>	25 €
Autres livraisons : livraison par coursier <u>ou</u> DHL <u>ou</u> UPS <u>ou</u> Chronopost International <u>ou</u> pour la Corse, <b>à confirmer avec Accès Pro-Visas</b>	<input type="checkbox"/>	
Mise à disposition à nos bureaux	<input type="checkbox"/>	gratuit

- Mini sondages :**  
**Comment avez-vous connu notre société ?**
- ▶ Site internet de l'Ambassade de Chine
  - ▶ Mailing reçu de notre société
  - ▶ Icotours, sites internet (merci de préciser)
  - ▶ Publicité bouche à oreille

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente d'Accès Pro-Visas et les accepte.

Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

# Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes prestations effectuées par **ACCES PRO-VISAS** en l'absence d'une convention spécifique stipulant les conditions particulières sur lesquelles **ACCES PRO-VISAS** accepte une dérogation.

La remise, le dépôt ou l'envoi de votre dossier complet, accompagnés des documents requis, à nos bureaux, vaut acceptation sans réserve de toutes nos conditions générales de vente et règlement de nos prestations.

## 1. Commandes

Toute commande de prestation d'obtention de visa (s) devra comporter **tous** les documents requis et exigés par les organismes ci-après énoncés :

**1.2-** Le bon de commande d' **ACCES PRO-VISAS** ou à défaut, un bon de commande de votre société à en-tête, daté et signé avec acceptation des conditions générales de vente de la société **ACCES PRO-VISAS**.

**1.3-** Le ou les formulaire (s) officiel (s) de demande de visas fournis par **ACCES PRO-VISAS** (téléchargement par internet, par fax ou courrier) dûment rempli (s), daté (s) et signé (s).

Il est impératif de répondre avec précisions à toutes les rubriques.

**1.4-** Le **passport** dont la validité devra être conforme à la réglementation exigée des Consulats ou Ambassades, généralement 6 mois après la date de retour en France.

Le nombre de **photo (s) d'identité récente (s) au format officiel 4,5 cm X 3,5 cm sur fond blanc, en couleur** (pas de photocopiée ni scannée) requis selon les pays.

Les **documents administratifs et officiels** nécessaires à certains types de visas.

**1.5- Toutes les informations précises relatives** au départ, date d'entrée et sortie pour le pays concerné, choix du délai d'obtention du visa, adresse de réexpédition ou condition de restitution du passeport après obtention du ou des visas.

Doivent faire l'objet d'indications précises rédigées sur le bon de commande la société **ACCES PRO-VISAS**, prévu à cet égard.

**1.6- Le règlement du montant total** comprenant les frais de visas, les prestations d' **ACCES PRO-VISAS** ainsi que les frais de réexpédition souhaitée, établi à l'ordre de la société **ACCES PRO-VISAS**.

## 2. Délais

Tous les dossiers sont traités le lendemain de leur arrivée à nos bureaux, sauf cas exceptionnel.

**ACCES PRO-VISAS** décline toute responsabilité pour toute commande non exécutée par suite d'indications non fournies par le « Client » ou résultant d'une éventuelle négligence des Ambassades ou Consulats.

D'une manière générale, **ACCES PRO-VISAS** engage sa responsabilité sur **sa prestation propre** de la prise de commande à son aboutissement, à **l'exclusion de ce qui, par nature, n'est pas de son ressort ou en cas de force majeure.**

## 3. Conditions de règlement

**3.1-** Les prix indiqués par écrit ou par téléphone sont donnés à titre indicatif et ne s'adressent qu'aux ressortissants titulaires de **nationalité française**.

La société **ACCES PRO-VISAS** se réserve la possibilité de majorer ses tarifs dans les cas suivants :

- Demande incomplète et/ou non conforme aux documents et renseignements demandés
- Augmentation du tarif d'obtention des visas par le ou les Consulat (s) concerné (s) sans préavis de leur part
- Demande réalisée en dehors des délais d'obtention minimum requis par les Consulats

**3.2-** Chaque demande devra être réglée d'avance au dépôt du dossier. La société **ACCES PRO-VISAS** se réserve le droit, dans le cas où aucun règlement ne serait joint, **d'annuler purement et simplement la demande.**

Pour les demandes en nombre ou particulières ayant fait l'objet d'une convention, il ne sera accepté de modalités différentes qu'avec l'accord d' **ACCES PRO-VISAS**.

## 4. Livraisons – Expéditions

Les enlèvements et livraisons sont effectués par une société de courses extérieure à la Société **ACCES PRO-VISAS**. Les frais et options d'expédition des documents (passeports, visas) sont entièrement à la charge du « Client ». En cas de retard, de perte ou de vol, la responsabilité de la Société **ACCES PRO-VISAS** ne saurait être engagée et seules les conditions générales des transporteurs désignés par le « Client » seraient appliquées en cas de litige et de garanties.

## 5. Responsabilités

**5.1-** La société **ACCES PRO-VISAS** ne peut être tenue responsable des refus, cas de force majeure ou autres contretemps relevant des Ambassades, Consulats ou autorités compétentes à délivrer des visas.

**5.2-** La société **ACCES PRO-VISAS** ne peut être tenue responsable du délai d'acheminement des documents par La Poste, France Express, Chronopost, DHL, Fedex, UPS ou similaires.

**5.3-** En cas de perte, de vol ou de destruction de vos documents et de vos visas de voyages, notre responsabilité n'est engagée qu'à la seule condition de remboursement effective par les transporteurs, équivalent à la valeur de l'envoi facturé.

**5.4-** La restitution des documents (passeports et visas) accompagnés d'une facture acquittée met fin aux obligations et engagements d' **ACCES PRO-VISAS** et de l'accomplissement de ses prestations.

**5.5-** Toute commande contestée devra nous être signalée au plus tard dans les 7 jours qui suivront la réception du ou des passeport (s) et visa (s).

En cas de litige ou contestation, les parties conviennent de faire attribution de juridiction exclusive au Tribunal de Commerce de Paris.